



Fabrication de Cahiers Scolaires et Articles de Papeterie

Communication sur le progrès



NOUS SOUTENONS
LE PACTE MONDIAL

Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes du **Pacte mondial des Nations Unies**.

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.

I. Adhésion et renouvellement de l'engagement de SOTEFI au Pacte Mondial des Nations Unies

Lettre d'adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies :

 انتاج المواد المدرسية والإدارية - تحويل الورق
Fabrication d'Articles Scolaires et de bureau - Transformation de papier

SOTEFI
N°5, Impasse de l'Union du Maghreb
Arabe-2036 La Soukra-Ariana-Tunisie

H.E. António Guterres
Secrétaire Général
Nations Unies
New York, NY 10017
USA

Tunis, le 28 mars 2017

Objet: Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire-Général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que Sotefi soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Egalement, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les objectifs de développement durable.

Sotefi fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes. Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des 10 principes et dans le soutien de tous groupes de travail spécialisés créé par le UN Global Compact que notre entreprise peut rejoindre à une date ultérieure. Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite *annuellement*, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments:

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)
2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Meilleures salutations,

Loukil Moez
Directeur Général


BP 200
70120 Soukra
1080 Tunis Cedex


SELECTA
كاسيتي الحبيسة

Adresse : N° 5, Impasse de l'Union du Maghreb Arabe
2036 La Soukra - Ariana
Adresse Postale : B P630 - 1080 Tunis cedex - Tunisie
Tel. : 00216.70.681.399 - Fax : 00216.70.681.775
Site web : www.sotefi-selecta.com - E-mail : sotefi.selecta@sotefi.com.tn



 انتاج المواد المدرسية والإدارية - تحويل الورق
Fabrication d'Articles Scolaires et de bureau - Transformation de papier

N°5, Impasse de l'Union du Maghreb
Arabe-2036 La Soukra-Ariana-Tunisie

H.E. António Guterres
Secrétaire Général
Nations Unies
New York, NY 10017
USA

Tunis, le 23 juin 2021

Objet: Lettre d'adhésion au Global Compact des Nations Unies

Honorable Secrétaire-Général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que Sotefi soutient les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette lettre, nous exprimons notre volonté d'intégrer ces principes dans la stratégie de notre entreprise, sa culture, ses opérations quotidiennes, et de les faire progresser dans notre zone d'influence. Egalement, de participer à des projets collaboratifs faisant progresser les objectifs de développement plus larges des Nations Unies, en particulier les objectifs de développement durable.

Sotefi fera une déclaration publique de cet engagement à ses parties prenantes. Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (COP), décrivant les efforts de notre entreprise dans l'intégration des 10 principes et dans le soutien de tous groupes de travail spécialisés créé par le UN Global Compact que notre entreprise peut rejoindre à une date ultérieure. Nous nous engageons donc à publier nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite *annuellement*, en conformité avec les directives pour les Communications sur le progrès du Global Compact. Cette COP contiendra trois éléments:

1. Le renouvellement signé du dirigeant envers le Global Compact et ses principes (document distinct de la présente lettre)
2. Une description des actions pratiques (politiques, procédures, activités) que l'entreprise a prises ou planifiées pour intégrer les thèmes des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
3. Une mesure des résultats des actions entreprises, ou des objectifs chiffrés.

Meilleures salutations,

Dorra Ennaifer
Directeur marketing




SELECTA
كاسيتي الحبيسة

Adresse : N° 5, Impasse de l'Union du Maghreb Arabe
2036 La Soukra - Ariana - Tunis - Tunisie
MF : 00034SZAM000
Adresse Postale : B P630 - 1080 Tunis cedex - Tunisie
Tel. : 00216.70.681.399 - Fax : 00216.70.681.775
Site web : www.sotefi-selecta.com - E-mail : sotefi.selecta@sotefi.com.tn





II. Présentation générale de SOTEFI

A propos de nous :

Fondée en 1953 et dirigée par M. Moez Loukil, La Sotefi est le plus ancien fabricant de cahiers scolaires (sous la marque SELECTA) en Tunisie. Riche de plus d'un demi-siècle de tradition et leader sur son marché national, Sotefi dispose d'une superficie de 25 000 m² pour la production, le stockage et la logistique.

Avec 250 collaborateurs, l'entreprise traite plus de 15 000 tonnes de papier par an.

Entreprise exportatrice vers plus de 20 pays depuis 1998.

Partenaire de marques de distribution de renommée mondiale Canson, Faber Castell, Royal Talens.

Sotefi offre une gamme de produits certifiée PEFC complète couvrant l'ensemble des segments du secteur de la papeterie scolaire et bureautique en passant par les papiers d'impression, la correspondance, les beaux arts et les loisirs créatifs.



Gamme de cahiers certifiée PEFC



II. Présentation générale de SOTEFI

A propos de nous :

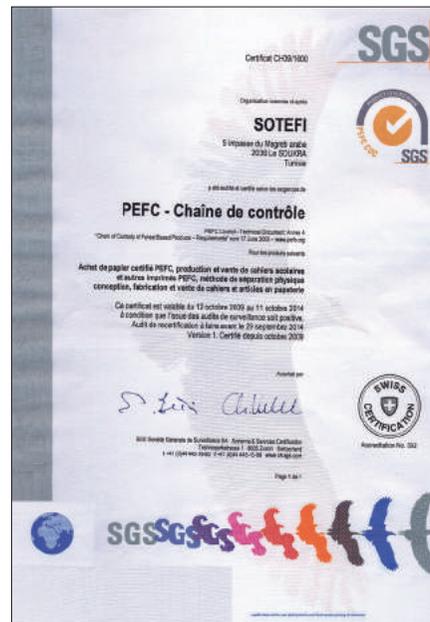
La marque Selecta est quadruplement certifiée:

- ISO 9001 pour le management Qualité
- OHSAS 18001 pour le management de la santé et sécurité au travail de nos collaborateurs,
- ISO 14001 et PEFC pour l'environnement et la gestion durable des forêts.



II. Présentation générale de SOTEFI

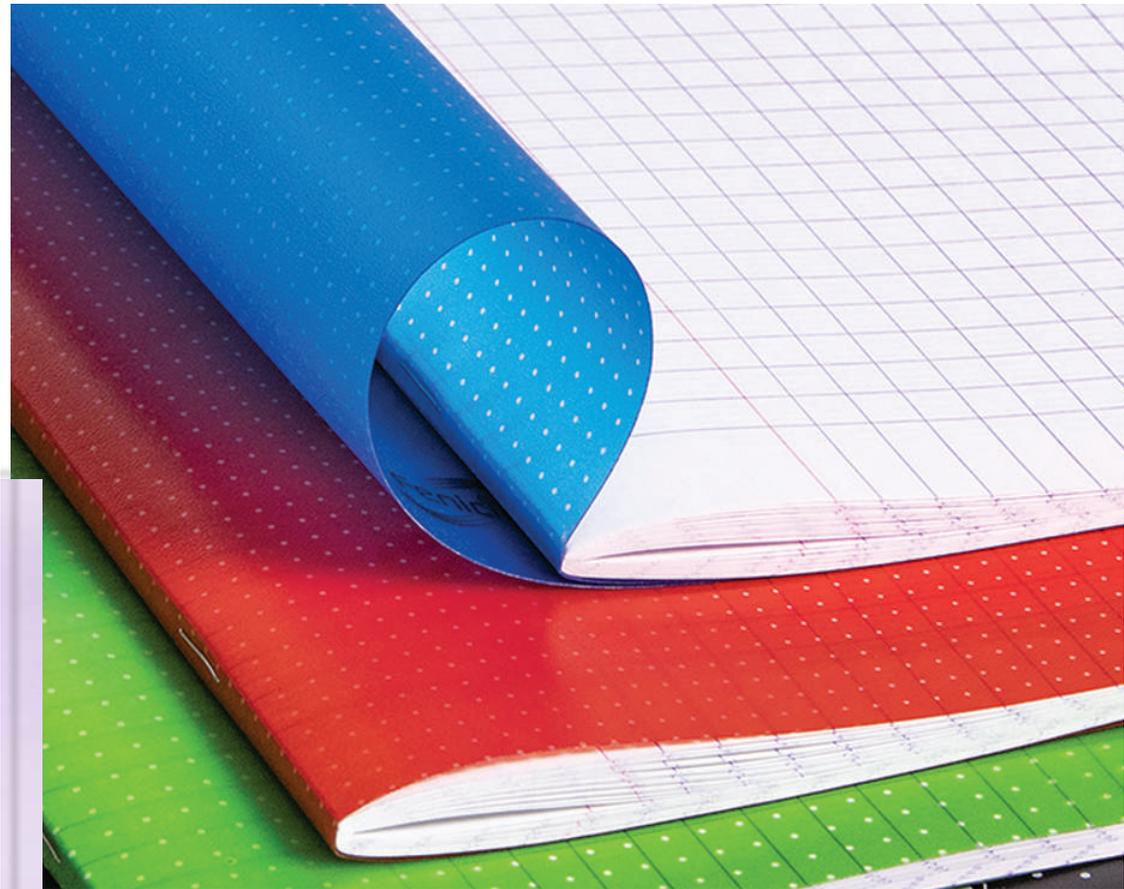
Nos certifications :



II. Présentation générale de SOTEFI

Nos valeurs :

- Recherche de la satisfaction de ses consommateurs
- Le respect de ses employés
- Le respect de ses partenaires-clients et fournisseurs.
- Engagement qualité
- Respect de l'environnement



II. Présentation générale de SOTEFI

Chiffres clés :

- Position sur le marché tunisien : Leader avec 65% de part de marché sur le secteur de la papeterie scolaire et bureautique.
- Taux de notoriété sur le marché tunisien + 99%
- Effectif total : 250
- Taux d'encadrement moyen : 20%
- Production annuelle en tonnage : 15000 tonnes par an.
- L'entreprise est exportatrice depuis 1998 dans + de 20 pays dont 5 européens.
- Part chiffre d'affaires export dans chiffre d'affaires total : 50%



II. Présentation générale de SOTEFI

Une entreprise qui s'engage pour la qualité et l'environnement :

ENGAGEMENT N°1 :

MANAGEMENT DE LA QUALITE :

C'est au travers du management qualité, impliquant l'ensemble des collaborateurs, que l'entreprise met en oeuvre toutes les actions nécessaires pour améliorer la satisfaction de ses partenaires et continuer à développer l'entreprise. Notre politique volontariste s'inscrit clairement dans l'atteinte d'un positionnement de leader sur le marché tunisien de la papeterie scolaire et bureautique. Ce management d'équipe est reconnu par une certification ISO 9001 version 2008 (N° de certificat : 2008/31629).

ENGAGEMENT N°2 :

MANAGEMENT DE LA PREVENTION :

L'objectif n°1 de notre groupe a toujours été et demeure la sécurité de nos collaborateurs. La sécurité de nos salariés est pour nous une préoccupation constante et majeure dans notre quotidien.

Nous avons la volonté de préserver la santé et l'intégrité physique de nos salariés. C'est à travers le management de la prévention impliquant l'ensemble des collaborateurs, que l'entreprise met en oeuvre toutes les actions nécessaires pour assurer leur santé et leur sécurité. Elles s'inscrivent dans le respect des exigences OSHAS 18001 version 2007 (N° de certificat 2008/1630).

ENGAGEMENT N°3 :

ENVIRONNEMENT :

L'entreprise inscrit son activité dans un monde où les ressources naturelles doivent être préservées. Cette volonté est un axe important de l'avenir de notre entreprise.

Dans cette optique, la SOTEFI a opté pour la certification PEFC 2009 (N° CH09/1600) afin de proposer aux consommateurs des produits à la pointe en matière de gestion durable des forêts. Certains produits portent déjà le logo PEFC. L'introduction de produits certifiés PEFC se fait « au rythme des mises en vente ».

ENGAGEMENT N°4 :

HUMANITAIRE :

Les cahiers SELECTA sont partenaires de L'UNICEF. Le protocole d'accord permet de promouvoir les valeurs de l'éducation et de lutter contre l'abandon scolaire. Ce partenariat inclut un don de plusieurs milliers de cahiers aux écoliers défavorisés, la mise à disposition, de l'UNICEF des couvertures d'une large gamme de cahiers pour promouvoir son programme «Education», ainsi que le reversement des bénéfices de la vente de la gamme SELECTA-UNICEF.



III. Description des actions et Mesures des résultats



PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME



Principe 1

Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme



Principe 2

Les entreprises sont invitées à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme

- **Droit à la formation**

Nous avons réalisé 3 formations durant l'année 2020 et les formations en question portaient sur le thème les exigences de la Norme ISO 45001 qui concernent entre autre les obligations relatives à la santé et la sécurité au travail.

III. Description des actions et Mesures des résultats



PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME



Principe 1

Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme



Principe 2

Les entreprises sont invitées à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme

- **Droit à l'éducation de qualité**

Nous soutenons les projets des partenaires, associations et organismes nationaux et internationaux pour la scolarisation des enfants depuis plus de 10 ans.

Après UNICEF Tunisie, Kolna Tounes, ANSI, SOS Villages d'enfants Tunisie, les Nations Unies Tunisie, pour l'égalité des chances à la scolarisation des enfants tunisiens, en 2020, nous sommes fiers d'avoir apporté notre soutien au Croissant Rouge Tunisie, ClubLéo Boumhal, le Lion's Club Kantaoui et l'association de parents malvoyants Ariana.



III. Description des actions et Mesures des résultats

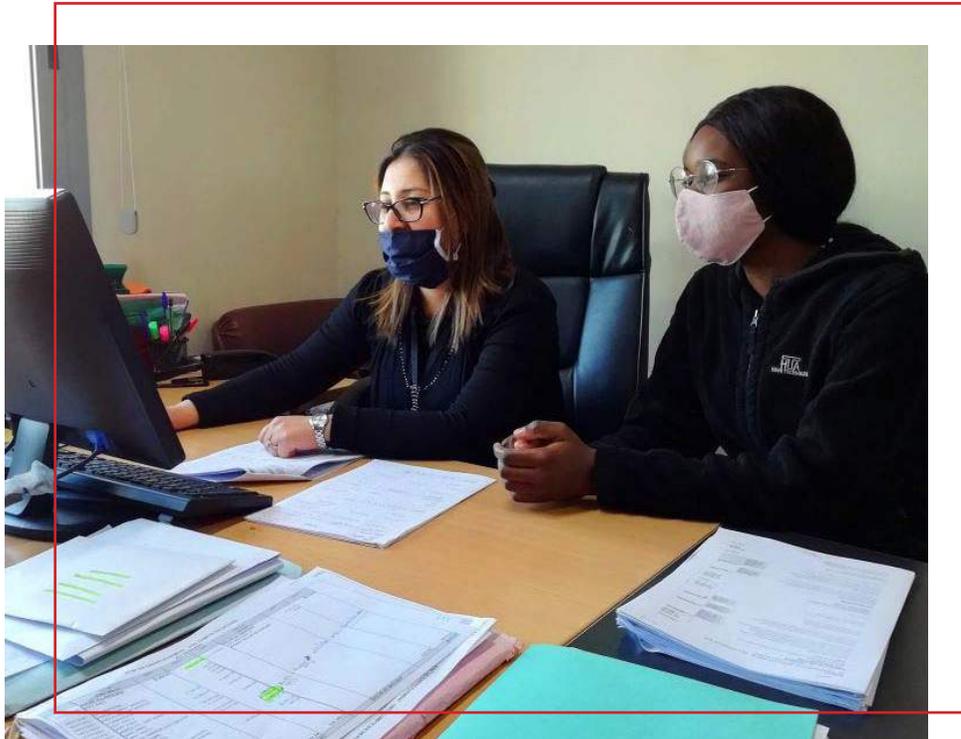
Nous soutenons les projets des partenaires, associations et organismes nationaux et internationaux pour la scolarisation des enfants depuis plus de 10 ans.



III. Description des actions et Mesures des résultats

Encadrement et initiation à la vie professionnelle des étudiants :

• On nous a confié la responsabilité de l'encadrement et du suivi d'étudiants en stage. Chez Selecta, c'est toujours avec un grand plaisir que nous nous engageons à aider nos nouveaux stagiaires étudiants à tirer le meilleur parti du stage et à en faire un véritable tremplin vers la vie professionnelle! Janvier / Février / Mars / Avril / Mai 2021.



III. Description des actions et Mesures des résultats



PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME



Principe 1

Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme



Principe 2

Les entreprises sont invitées à ne pas se rendre complices de violations des Droits de l'Homme

- **Politique de lutte contre la discrimination**

Chez Selecta, 45% de notre équipe est féminine. Elles travaillent dans différentes fonctions au sein de l'entreprise et jouent un rôle fondamental dans la croissance de notre activité.

Valorisons la diversité pour réussir ensemble!



III. Description des actions et Mesures des résultats



III. Description des actions et Mesures des résultats



PRINCIPES RELATIFS AUX NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL



Principe 3 Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective



Principe 4 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes formes de travail forcé ou obligatoire



Principe 5 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants



Principe 6 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

En tant qu'Entreprise citoyenne et responsable quadruplement certifiée, nous avons planifié la reprise d'une manière progressive au fil des différents scénarios et de l'évolution de la situation sanitaire en Tunisie et dans le monde.

Des mesures de protection ont été mises en place destinées à protéger nos employés, nos clients et nos partenaires contre le virus et sa propagation.

Cette action a fait l'objet de notre cop, et une video a été partagé pour plus d'information dans notre cop et dans les réseaux sociaux (facebook et linkedin) pour informer nos partenaires, clients et consommateurs potentiels.

Les performances de sécurité au sein de SOTEFI ont été progressive-

ment et sensiblement améliorées en termes de réduction des accidents de travail, des maladies professionnelles, des incidents environnementaux et des accidents liés à des pertes de production.

Afin d'améliorer les conditions de travail dans l'entreprise et soutenir davantage la santé et la sécurité professionnelle, SOTEFI veille à :

- Sensibiliser davantage le personnel,
- Prendre connaissance des problèmes liés à la sécurité détectés par le personnel,
- Réduire le nombre d'accidents du travail,
- Appliquer les consignes et les règles de sécurité,
- Améliorer le niveau de sécurité du personnel

Management



III. Description des actions et Mesures des résultats

Management de la prévention : OHSAS 18001 depuis 2008 :

La sécurité de nos salariés est pour nous une préoccupation constante et majeure dans notre quotidien. Nous avons la volonté de préserver la santé et l'intégrité physique de nos salariés. La certification OHSAS 18001 N°2008/31630a obtenue en mars 2008 vient confirmer notre volonté de renforcer les composantes hygiènes, santé et sécurité au travail.



III. Description des actions et Mesures des résultats



PRINCIPES RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT



Principe 7

Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement



Principe 8

Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement



Principe 9

Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Management environnemental : ISO 14001 depuis 2012

L'entreprise a obtenu la certification ISO 14001 en 2012. Ce certificat international prouve la conformité de son système de management environnemental aux exigences de la norme internationale ISO 14001. Cette démarche vient appuyer sa stratégie et ses convictions en matière de développement durable, démarrée depuis 2009. Des formations de sensibilisation de respect des barrières et mesures sanitaires et environnemental sont réalisées en continu au sein de notre site de production par le directeur de la santé et sécurité au travail et ce conformément aux normes ISO 18001 ET ISO 14001 et les normes mesures ANTI COVID 19.



III. Description des actions et Mesures des résultats



PRINCIPES RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT



Principe 7

Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement



Principe 8

Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement



Principe 9

Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Gestion durable des forêts : PEFC depuis 2009

Sotefi inscrit son activité dans un monde où les ressources naturelles doivent être préservées. Cette volonté est un axe important de l'avenir de notre entreprise.

Dans cette optique, La Sotefi a opté pour la certification afin de proposer aux consommateurs des produits à la pointe en matière de gestion durable des forêts.



III. Description des actions et Mesures des résultats



PRINCIPES RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT



Principe 7

Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement



Principe 8

Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement



Principe 9

Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Le kraft, s'invitera désormais dans notre gamme de cahiers Selecta!

Des blocs notes de notre collection 2021, minimalistes et écologiques avec Tom et Jerry dessinés au crayon!

Le choix de cette belle texture s'inscrit, dans une démarche écologique.



III. Description des actions et Mesures des résultats

NOS MESURES SANITAIRES ANTI COVID-19, DANS LE RESPECT ENVIRONNEMENTAL

Nous souhaitons vous informer qu'en tant qu'Entreprise citoyenne et responsable déjà quatre fois certifiée (ISO 9001/ ISO 18001/PEFC / ISO 14001), nous avons planifié la reprise d'une manière progressive au fil des différents scénarios et de l'évolution de la situation sanitaire en Tunisie et dans le monde.

Des mesures de protection ont été mises en place destinées à protéger la santé de nos employés, nos clients et nos partenaires contre le virus à savoir ;

*Accueil et entrée du site :

Les circuits d'accès sont revus avec marquage au sol pour respecter la distanciation sociale (>1 m), un affichage spécifique est prévu pour rappeler les gestes barrières, une prise de température est organisée (thermomètre frontal) soit à l'entrée du site.

*Affichage des gestes barrière

*Mise en place un guidage du flux pour assurer le respect des distances entre salariés

*Lavage régulièrement des mains et utilisation du gel hydro alcoolique

*Mise à disposition du port du masque

*Nettoyage systématique et désinfection des postes de travail et espaces communs, des sols, des poignées de porte, des robinets et des semelles de chaussure.

*Règles spécifiques à la réception de marchandises, colis, courriers

*Respect des barrières décidées dans le site par les visiteurs

*La sensibilisation et communication de nos employés à travers des affiches et des vidéos au sein de notre site de production.

Toute l'équipe de la marque, Selecta fondée en 1953, est et reste mobilisée pour fabriquer les cahiers emblématiques dans les meilleures conditions sanitaires et dans le respect environnemental.



PRINCIPES RELATIFS À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION



Principe 10 Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin



III. Description des actions et Mesures des résultats

NOTRE RÈGLEMENT INTÉRIEUR CODE DE CONDUITE ANTI-CORRUPTION

Les salariés sont tenus de respecter les lois et règlements dans le cadre des fonctions qu'ils exercent au sein de l'entreprise, en particulier ceux qui régissent leur comportement au regard de la probité.

Différents types de comportements, contraires à la probité, sont pros- crits par la loi et pénalement sanctionnés.

Il s'agit notamment des comportements suivants :

- la corruption ;
- le trafic d'influence ;
- le détournement de fonds publics ;
- le favoritisme

La conduite à tenir:

Chaque salarié peut être confronté à un grand nombre de situations très diverses dont il n'est pas possible d'établir la liste exhaustive.

En cas de doute, le salarié doit s'adresser à son responsable hiérar- chique et, le cas échéant, au représentant de la chaîne fonctionnelle juridique ou au responsable en charge de la conformité.



III. Description des actions et Mesures des résultats

NOTRE ENGAGEMENT POUR LE CIVISME FISCAL

Nous sommes fiers de partager avec vous le remerciement du ministère des finances pour notre responsabilité sociétale en matière de civisme fiscal.
reçu en juillet 2020





N° 5, Impasse de l'Union du Maghreb Arabe
2036 La Soukra - Ariana - Tunisie
Tél. : +216.70.681.399
Fax : +216.70.681.775
marketing@sotefi.com.tn